



# La Revue des conditions de travail N° 18 - Appel à contributions

## Appel à contributions

### Travailler sur et avec l'IA : quels effets sur le travail et les travailleuses et travailleurs ?

*Intentions d'article attendues pour le 30 avril 2025*

Officiellement, la notion d'*intelligence artificielle* (IA) a été inaugurée en 1956 par un groupe d'informaticiens américains ; elle n'est donc pas nouvelle. Depuis, ses contours ont évolué, avec une visibilité variable selon les époques, aussi bien sur le plan technique que dans les discours, les représentations et les usages qui lui sont associés. Et si l'IA est, depuis une vingtaine d'années, sur le devant de la scène politique, scientifique, médiatique mais aussi professionnelle et domestique, il n'existe pas pour autant de définition commune. Un consensus émerge toutefois dans la sphère scientifique considérant que le terme d'IA laisse dans l'ombre la diversité qu'elle recouvre : il n'y a pas *une* IA mais *des* IA qui par ailleurs s'inscrivent dans des lignées d'outils informatiques développés depuis les années 50. Relevant d'une informatique avancée, l'IA rassemble une grande variété d'outils, de machines, d'algorithmes, de données, d'approches, mobilisées pour diverses finalités. Elle endosse également des fonctions multiples : la recherche, l'analyse d'informations, les prédictions, les diagnostics, les recommandations, l'exécution dite « autonome » de tâches ou encore la génération de contenus nouveaux. Ces enjeux de définition sont cruciaux car selon la manière de définir l'IA, s'engagent des représentations différentes de la technologie, du travail, des organisations et des populations qui participent à sa production ou à son usage. Aussi, les débats sur l'IA instruisent autant sur ses technologies que sur la manière dont ces technologies sont conçues, appréhendées, utilisées et projetées. Par exemple, les débats des années 2010 insistaient sur l'automatisation des tâches répétitives, la suppression massive des emplois, l'avènement d'une nouvelle division du travail (à l'IA reviendraient l'exécution, la gestion, l'organisation, et à l'humain la création, l'imagination, la coopération et les émotions). Aujourd'hui, ces débats se renouvellent et s'orientent davantage vers l'idée d'une transformation des activités – y compris les activités cognitives de haut niveau – plutôt que vers une simple substitution. Ce déplacement reflète l'évolution

des technologies et leur diffusion massive, à l'image de celle de l'IA générative, mais aussi la plus grande audience d'une approche considérant à la fois la transformation des marchés de l'emploi et celle des activités, des organisations et des conditions de travail, en lien avec l'introduction et le déploiement de ces nouvelles technologies.

**C'est à la lumière de cette approche combinée, des techniques, des pratiques et des débats à leur propos, que ce numéro de la Revue des conditions de travail propose d'aborder les IA au travail. Ce dossier vise donc à rassembler des contributions qui permettent de comprendre et d'interroger la fabrication et le développement d'applications à base d'IA, mais aussi les contextes d'introduction de ces applications en milieu de travail, les usages effectifs qui émergent autour de ces technologies ou encore leurs effets sur les conditions de travail, le contenu et l'organisation du travail. La question de la capacité des organisations, des collectifs de travail et des individus au travail à être acteurs de ces transformations sociotechniques des milieux de travail constitue également une perspective de ce dossier.**

Les applications à base d'IA concernent d'ores et déjà des secteurs d'activité variés (agriculture, éducation, santé, transports et mobilité, défense et sécurité, environnement et urbanisation, industrie, justice, etc.) et des domaines fonctionnels aussi divers que les ressources humaines, la finance, la comptabilité, la maintenance prédictive, le marketing, la gestion de la production et de la distribution de l'énergie, la logistique ou encore la conception industrielle. Aussi le premier objectif de ce dossier est-il de revenir au plus près du fonctionnement de ces techniques et de celles et ceux qui les conçoivent et les fabriquent afin d'observer et de rendre compte de ce dont il est réellement question. Un deuxième objectif porte sur l'analyse située et détaillée de l'introduction et de la mise en service de ces applications à base d'IA dans des contextes de travail et de leurs effets sur les conditions de travail et l'organisation du travail. Le troisième objectif vise à appréhender les formes de régulation qui en encadrent les usages, et à interroger la capacité des organisations et des collectifs de travail à « garder ou (re)prendre la main » sur les processus de transformation de leur milieu de travail. Les contributions retenues pourront aborder un ou plusieurs de ces trois aspects, détaillés ci-dessous.

### ***Axe 1 : Conceptions et natures des applications à base d'intelligence artificielle***

Avant d'être insérées dans les milieux de travail et portées, reprises, utilisées, par des professionnelles et professionnels au travail, les applications à base d'IA sont d'abord conçues, développées, fabriquées dans une chaîne complexe impliquant une diversité d'acteurs et de formes de travail.

La disponibilité et l'accessibilité des données – le Big Data – sont un des enjeux majeurs du fonctionnement des applications à base d'IA. C'est à partir de ces données que ces applications calculent massivement des corrélations, classifient, comparent, reconnaissent, priorisent, génèrent des suites probables, plausibles. Comment s'opère ce travail de collecte et d'organisation des données ? Quels acteurs, dans quelles configurations de travail, sont impliqués dans ce *travail des données* ? Les algorithmes constituent la seconde pièce maîtresse des applications à base d'IA. Ils orchestrent l'utilisation des données en programmant des opérations telles que la classification, le calcul de corrélations, la priorisation ou encore la prédiction. Par ailleurs, certains de ces algorithmes intègrent des mécanismes d'apprentissage automatique, leur permettant d'évoluer et de s'adapter sans

intervention humaine directe. Qui sont ces concepteurs et conceptrices d'algorithmes ? Où et comment travaillent-elles et ils ? Quels choix, quelles conventions, quelles visions engagent-elles et ils dans ce travail de conception ? Quels sont les contraintes rencontrées, les tâtonnements, les compétences mobilisées, les coopérations mises en œuvre, les processus de travail, les conditions de réalisation de ce travail ? En deçà du travail des données sur lequel repose le développement des IA, les contributions pourront aussi porter sur la matière nécessaire tout au long de la chaîne de production (de l'extraction au recyclage, en passant par son acheminement et la gestion des flux énergétiques) et les enjeux associés (enjeux écologiques, par exemple).

L'objectif de cet axe est de mieux comprendre le contenu des applications à base d'IA, leur processus de fabrication, les travailleuses et travailleurs qui y sont associés ainsi que leurs configurations de travail et les enjeux en termes de conditions de travail.

## ***Axe 2 : Trajectoires des applications à base d'IA et implications sur les conditions de travail***

Concernant ce deuxième axe, l'objectif sera d'analyser les raisons et les dynamiques qui président à l'introduction et à la mise en service des applications basées sur l'IA au sein des organisations et des activités de travail. Quels motifs impulsent l'introduction de ces dispositifs techniques dans les organisations ? On pourra distinguer les applications introduites par les directions d'entreprises, de structures ou d'administrations, de celles adoptées de manière plus individuelle, parfois de façon « clandestine » ou « spontanée », par les salarié.es pour l'accomplissement de leurs tâches. Dans une approche située, les contributions pourront montrer la manière dont ces applications s'encastrent dans des situations sociales et des contextes organisationnels. Comment s'y insèrent-elles ? Comment contribuent-elles à les transformer, les renforcer ou les redéfinir ? En retour, comment ces applications elles-mêmes sont-elles modifiées, adaptées ou ajustées au contact de ces environnements ? Quels sont les processus en jeu et quel travail est nécessaire pour assurer ces ajustements ?

Par ailleurs, les contributions relevant de ce deuxième axe chercheront à situer l'usage de ces applications à base d'IA dans des contextes spécifiques, des pratiques et des activités de travail quotidiennes, tout en analysant leurs effets. L'attention pourra se porter sur plusieurs dimensions : la transformation des activités de travail (évolution des tâches – reconfiguration, abandon ou nouvelles modalités d'exécution –, impacts sur le sens du travail, l'autonomie et les compétences, etc.), celle des identités et normes professionnelles, les impacts sur l'organisation du travail (répartition des activités, coopération entre professionnels, etc.).

Une attention particulière sera accordée aux questions d'autonomie et de capacités d'action, mais aussi aux tensions entre autonomie et contrainte, ainsi qu'à la place du jugement professionnel dans les processus de travail (« pouvoir injonctif »), en lien avec l'introduction de ces outils d'IA. À cet égard, les contributions pourront explorer plusieurs configurations en fonction des types d'applications, notamment en analysant le degré de centralité de l'outil dans l'activité de travail et son niveau d'intervention dans les processus de décision.

En adoptant une approche située qui dépasse une vision purement déterministe de la technique, il s'agira en outre d'examiner les implications de l'introduction des applications à

base d'IA sur les formes de contrôle organisationnel et managérial (à travers la notion de « gestion algorithmique » par exemple), ainsi que sur l'action collective et les systèmes décisionnels. Plus globalement, assiste-t-on, dans ces situations, à des consolidations ou reconfigurations des rapports de pouvoir ? Observe-t-on des modifications des rapports de force au sein de l'organisation, ainsi que dans ses relations avec son environnement immédiat (clients, financiers, fournisseurs, etc.) ?

Sont attendus également des travaux qui portent plus spécifiquement sur les formes de résistance, de détournement ou encore les effets pervers ou inattendus de l'IA. Quels sont les modes de résistance à ces systèmes ? Ces modes sont-ils essentiellement individuels, s'apparentant alors à de l'évitement ou du détournement ? Quand ils sont collectifs, quelles formes prennent-ils ?

### ***Axe 3 : Régulation de l'introduction et des usages des applications à base d'IA***

Ce dernier axe s'intéresse aux formes de régulation, entendues comme les espaces ou processus grâce auxquels il est possible d'élaborer des règles et des pratiques, favorisant un développement et des usages de l'IA bénéficiels pour les travailleurs et les organisations du travail. Trois dimensions pourront être explorées : la place des salariés et utilisateurs dans l'introduction et la définition des usages des applications à base d'IA ; le rôle des normes professionnelles dans la régulation et le contrôle de ces technologies ; enfin, la contribution du dialogue social à ces dynamiques.

Les contributions s'attacheront à décrire et analyser des démarches intéressantes de construction et de conduite de projet organisant le lien avec les salariés, utilisateurs, et leur situation de travail. Quels sont les acteurs impliqués et leurs pouvoirs respectifs ? Quelle est la démarche suivie ? Quel est le processus de décision dans les phases de choix des applications, de définition des conditions d'introduction et des modalités d'usage ? L'interrogation porte sur le rôle effectif donné aux utilisateurs de l'application dans sa conception, son déploiement, ses utilisations et ses adaptations/évolutions. Les freins, obstacles, difficultés liés à la mise en place d'une telle démarche pourront aussi faire l'objet d'une analyse. Comment les dispositifs d'IA s'inscrivent-ils concrètement dans des espaces de critique et de mobilisation des professionnels qui les utilisent ? S'inscrivent-ils dans des démarches d'expérimentation avant d'être déployés, et si oui comment ces expérimentations sont-elles construites ? Font-elles l'objet de suivi, d'évaluation collective ? Comment ce travail d'expérimentation, de suivi, d'évaluation reboucle-t-il avec les orientations stratégiques ? Les notions d'explicabilité, d'interprétabilité, de discutabilité, ou de boîte noire pourront être investiguées selon les cas développés.

Bien que le cadre réglementaire en matière de changements technologiques prévoie la consultation des CSE et qu'il existe plusieurs incitations à la négociation (à travers l'accord-cadre européen de 2020 notamment), le dialogue social sur les questions de l'IA demeure encore très embryonnaire. Des contributions pourront dès lors porter sur l'analyse des freins et obstacles à l'engagement des acteurs du dialogue social, au niveau des entreprises et des branches professionnelles, à dialoguer et négocier sur cette question. Des analyses d'expériences intéressantes, menées par les partenaires sociaux à ces deux niveaux, sont aussi attendues : dans quel contexte de dialogue social ces expériences sont-elles développées ? Les acteurs ont-ils suivi une formation sur le sujet de l'IA ? Quelles sont leurs représentations des technologies impliquant de l'IA ? Une démarche de diagnostic a-t-elle

été conduite ? Quelle articulation avec les démarches impliquant directement les salariés ? Quels ont été les sujets en débat ? Les étapes du dialogue ? Les productions (accord, charte, repères d'usages, processus d'évaluation, etc.) ?

Enfin, l'entrée en application progressive du règlement européen sur l'IA (IA Act) soulève de nombreuses questions quant à son appropriation par les entreprises. Comment cet ensemble de règles est-il perçu, compris, approprié, traduit par les différents acteurs (acheteurs d'application, fournisseurs, concepteurs, acteurs du dialogue social, etc.) ? Constituent-elles pour eux des ressources, des appuis ou des contraintes ? Comment ces normes circulent-elles au sein des organisations, sont-elles adaptées, réinterprétées ? Sont-elles sujettes à des débats et négociations ? Quels sont les premiers effets repérables sur les introductions et usages des applications à base d'IA dans les milieux de travail ?

*Numéro coordonné par : Marion Gilles et Caroline Datchary (Univ Toulouse 2 – LISST), Vincent Mandinaud (Anact)*

#### **Articles attendus\***

La parution du numéro 18 est prévue pour mars 2026.

Le format des intentions est de une page maximum.

La longueur des articles se situera entre 15.000 et 25.000 caractères espaces compris.

Calendrier et informations pour soumettre votre intention d'article :

<https://www.anact.fr/appele-contributions-travailler-sur-et-avec-lia-queles-effets-sur-le-travail-et-les-travailleuses-et>

Les attentes suivantes seront privilégiées : pertinence conceptuelle par rapport à l'objet du dossier thématique de la Revue, qualité de la description du milieu de travail dans lequel l'intervention ou l'observation se situe, capacité de mettre en récit et de problématiser les enjeux sociaux et organisationnels issus de l'observation empirique, attention portée aux questions de contenus et aux controverses qui ont animé les acteurs en situations pratiques.

Pour toute demande de renseignements sur la Revue ou l'appel à contribution, vous pouvez contacter Marion Gilles, rédactrice en chef, à l'adresse suivante : [m.gilles@anact.fr](mailto:m.gilles@anact.fr)

\* Pour plus de détails, consultez notre site : <https://www.anact.fr/tout-savoir-sur-la-revue-des-conditions-de-travail>